CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 JUIN 2013

8/2 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ASSOCIATIVES

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser les soldes de subventions suivants à l'association Caramel :

- 603,88 € au titre des subventions versées par la ville dans le cadre de l'organisation par l'association Caramel de son accueil de loisirs durant les vacances d'hiver 2011,

- 1 545,48 € au titre des subventions versées par la ville dans le cadre de 2 séjours dans le Vaucluse durant l'été 2012.

Ces dépenses seront imputées à l'article fonctionnel 92421 et au compte nature 6748 du budget de l'exercice.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.